



Règlement régissant l'occupation de nos lieux.

:

En prenant possession des lieux que vous occupez, vous devenez responsable de tout son contenu, du mobilier et autres effets qui s'y retrouvent.

Afin d'offrir à notre clientèle un service de qualité, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

- 1) Par respect pour les autres résidents de l'immeuble et du camping adjacent, nous vous prions de réduire le bruit à son minimum à compter de 23 heures.
- 2) Ne lavez pas nos literies et serviettes, si vous avez besoin de les remplacer, veuillez nous en aviser. De plus nos serviettes ne doivent jamais être utilisées pour la plage ou tout autre usage que l'hygiène corporelle. Les draps de lit ne doivent jamais servir comme nappe de table. Le matériel souillé irrécupérable (taches tenaces) vous sera chargé sans autres avis.
- 3) Vous brisez un morceau de vaisselle ou de verrerie ou tout autre équipement, veuillez nous en aviser afin que nous le remplacions.
- 4) Ne déplacez pas les meubles lourds dans l'appartement, ils ont été placés par choix aux endroits appropriés.
- 5) Il n'est pas permis de fumer dans aucun de nos appartement de même qu'il n'est pas permis d'y introduire d'animaux d'aucune sorte.
- 6) L'heure d'arrivée est 16 heures et le départ est 13 heures.
- 7) En cas d'urgence, notre téléphone est le 418 714-2735

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un agréable séjour chez-nous.